

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

REUNION du 02 MARS 2015

Convocation du 24 février 2015

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

Présents : MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Alain, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, QUENTIN Simon, MAUDUIT Karine, FERRARY Claire, GILLES Frédéric, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain, LEVALLOIS Nathalie et JEAN Alain.

Excusée : Mme RIOULT Céline

Secrétaire de séance : Mme FERRARY Claire



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2014.

I. Déclarations d'Urbanisme :

Mme le Maire rappelle que les services instructeurs de la D.D.T.M. avaient fourni des propositions d'arrêtés négatifs pour les demandes d'urbanisme suivantes : DP 050 160 14 Q0028 et CU 050 160 14 Q0027 avançant comme arguments un habitat trop diffus pour considérer une continuité d'urbanisation au regard de la loi littoral.

En date du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal donnait son accord pour que Mme le Maire passe outre ces propositions et donne un avis favorable à ces deux demandes.

Mme le Maire informe de la réception des courriers de la Préfecture, fin janvier et début février, demandant de retirer les arrêtés délivrés au regard des mêmes arguments avancés par les services de la D.D.T.M.

Afin de défendre ses deux demandes, Mme le Maire signale qu'un rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète de Coutances s'est déroulé le 25 février dernier pour une visite sur le terrain.

II. C.C.C.I. : Désignation de 3 membres pour la commission CLECT

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 4 décembre 2014, le Conseil Communautaire instaurait le régime de fiscalité professionnelle unique.

Par délibération du 12 février 2015, le Conseil Communautaire décidait la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (cf. article 1609 nonies C du code général des impôts) demandant aux communes de désigner un ou plusieurs représentants (maximum 3).

Mme le Maire explique que lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale, la CLECT procédera à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne comme représentants CLECT :

Mme Marie-Josèphe HAIZE

M. Alain LANGLOIS

M. Stéphane LECOURT

III. A.P.E. : Subvention de fonctionnement

Afin de couvrir les charges de rémunération du 1^{er} trimestre 2015, des services d'accompagnement dans le car scolaire et temps périscolaires, le Conseil Municipal vote une subvention de 3 500,00 € au bénéfice de l'APE de Denneville.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 02 mars 2015

IV. Entretien terrain de Foot :

Mme le Maire présente un devis de l'entreprise Paysage Normand pour un montant de 3 873.60 € TTC, correspondant à 24 tontes et 8 passages maximum pour l'année 2015. Mme le Maire rappelle que cette entreprise assure cette prestation depuis 7 ans.

Un rendez-vous sera pris avec la Communauté de Communes de La Haye du Puits et/ou l'association « Mer, Monts Marais » pour tenter de définir une répartition des frais de fonctionnement. En attendant le devis est accepté.

V. Entretien véhicule communal :

Mme le Maire explique la nécessité de remplacer la pompe à eau et l'embrayage du véhicule communal (Master). Trois devis sont présentés :

- Garage LLINARES (La Haye du Puits) : 1 176,75 € TTC
- Garage VIRGINIE (La Haye du Puits) : 1 091,46 € TTC
- Garage DELACOUR (Portbail) : 1 090,39 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition du garage DELACOUR.

VI. Logements communaux :

Mme le Maire rappelle que le logement communal, sis 5 la Grand Rue, s'est libéré depuis le 26 février 2015. Plusieurs visites ont eu lieu, dont une famille, très intéressée, composée de 2 adultes et 7 enfants, résidant actuellement dans la Sarthe près de LE MANS. Après concertation, le Conseil Municipal juge le logement trop petit, notamment la pièce de vie, pour une famille de 9 personnes.

VII. Communes nouvelles :

A l'heure de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, Mme le Maire incite les conseillers municipaux à réfléchir sur d'éventuels rapprochements de communes.

Des contacts ont été pris avec les communes de :

1/ Saint-Rémy-des-Landes : déjà bien engagée dans un projet de commune nouvelle qui serait issue du regroupement des communes de Baudreville, Bolleville, Glatigny, La Haye-du-Puits, Mobecq, Montgardon, Saint-Rémy-des-Landes, Saint-Symphorien-le-Valois et Surville.

Dans cet ensemble Denneville pourrait présenter l'atout d'une commune littorale et d'un pôle touristique urbanisé.

2/ Saint-Lô d'Ourville : favorable à un rapprochement avec Canville-la-Rocque et Denneville et peut-être dans un deuxième temps avec Portbail.

3/ Surville : certains élus de Surville auraient l'idée de fusionner principalement avec des communes littorales : Glatigny, Bretteville s/Ay et Saint-Germain s/Ay et éventuellement Denneville.

Mme le Maire rappelle que pour le regroupement, l'accord unanime des conseils municipaux est nécessaire. A défaut, il faudrait consulter la population.

Chacun est invité à étudier ces différentes pistes de réflexion, sans omettre d'intégrer les paramètres communautaires et leurs implications.

VIII. T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) : rentrée 2015-2016

Mme le Maire fait part de la nouvelle organisation des T.A.P. pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Rappel du planning actuel :

<i>lundi</i>	<i>: ½ h (de 16h00 à 16h30)</i>
<i>mardi</i>	<i>: 1h (de 15h30 à 16h30)</i>
<i>jeudi</i>	<i>: ½ h (de 16h00 à 16h30)</i>
<i>vendredi</i>	<i>: 1h (de 15h30 à 16h30)</i>

Pour éviter de mobiliser du personnel sur seulement ½ heure, la 3 CI proposait 2 temps d'1h30 (non retenus car contraire à l'objectif de la loi d'alléger les temps de cours tout au long de la semaine) ou 3 temps d'1heure par semaine répartis sur les mardi, jeudi et vendredi. Après concertation des élus et des Directeurs des Ecoles, cette deuxième proposition a été retenue.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 02 mars 2015

Ainsi, à partir de la prochaine rentrée scolaire les T.A.P. seront organisés de la manière suivante :

- Lundi : journée continue de cours*
- Mardi : 1h de TAP de 15h30 à 16h30
- Jeudi : 1h de TAP de 15h30 à 16h30
- Vendredi : 1h de TAP de 15h30 à 16h30

IX. Questions diverses :

Elections Départementales : Mme le Maire informe que les élections Départementales se dérouleront les dimanche 22 et 29 mars 2015. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00 dans le réfectoire de l'école / Organisation des permanences par créneaux de 2h30.

Renouvellement Convention SDIS : Mme le Maire informe que la convention signée, pour Marc PREVOST, agent technique communal, avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) en date du 24 juin 2011 dans le cadre du Plan d'action relatif à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail arrive à échéance.

Mme le Maire explique que la nouvelle convention prévoit différents paliers de disponibilité des SPV : afin d'éviter des déplacements inutiles pendant leur temps de travail, les SPV sont alertés en mode dégradé par ordre de priorité, en fonction des besoins opérationnels. Les SPV de garde qui sont en position « d'astreinte » sont appelés en premier, ensuite sont déclenchés ceux qui sont en position « disponible 1 », puis ceux « disponible 2 » et en dernier lieu ceux « disponible 3 ».

Ainsi l'agent technique n'est appelé qu'en cas de carence de personnel dans le centre de secours ou lors d'interventions importantes nécessitant plusieurs engins.

Après consultations, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à renouveler la convention avec le SDIS.

Chorale des enfants de Drancy : Mme le Maire annonce que la Chorale des enfants de Drancy, qui avait pris contact avec l'Association Loisirs & Fêtes par l'intermédiaire de M. Serge PIÉTON, se produira en l'église de Denneville le 2 mai 2015. Pour marquer ce premier accueil, un vin d'honneur sera offert par la municipalité. Une quête sera organisée à l'issue de la soirée, dont l'ensemble du produit sera reversé à l'association « Bouge avec LÉO » nouvellement créée sur la Commune.

Divers : Suite à la visite périodique de maintenance de l'installation des cloches de l'Eglise des Ets BIARD-ROY, il faudrait prévoir le remplacement du plancher au niveau des cloches et d'un abat-son. Demandes de devis.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h30*